

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le onze du mois de Décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire et en présence de M. Bonnet (Bureau d'études ACIPA 12) et M. ORRU de la SICA Habitat Rural. Etaient présents : Mmes LABEAUME, ANDRE. VISIER. CROIZIER, MM. BOUSSAC. BELLOC. GUIRAL. CAUSSE. PUEL.

SALLE D'ANIMATION CULTURELLE :

MM. Bonnet et Orru présentent au conseil municipal les plans du projet de rénovation par la CC Lot et Serre, de la salle d'animation culturelle indiquant qu'un supplément de l'ordre de 40 000 € était à prévoir pour le traitement de la couverture amiante. Un calendrier prévisionnel de dépôt du Permis de construire en début d'année 2015, appel d'offres en juin et début des travaux le 1 septembre 2015 a été adopté. Ils signalent également que les plans et le chiffrage de l'aménagement des abords seraient rendus en janvier 2015.

CARTE COMMUNALE :

Suite au recensement réalisé par Serge GUIRAL en vue du projet de révision de la Carte Communale, il ressort que depuis 2007, 12 nouvelles constructions en zone U (urbanisable) ont été réalisées ainsi que 2 constructions en zone N (naturelle) indiquant en conséquence que seule la moitié de la superficie utilisable en zone U est occupée et que les 4 demandes en cours pour la révision de la carte seront difficiles à satisfaire.

Ces données ont été transmises au bureau d'étude pour suite à donner.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEDA :

Le SIEDA qui a effectué la modification de ses statuts afin de porter le projet de déploiement du futur réseau d'initiative publique très haut débit en terme de gouvernance et de contribution, demande aux communes adhérentes d'accepter la modification.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIEDA et sa transformation en syndicat mixte ouvert. Il approuve également la prise en charge, selon le règlement du SIEDA, de la somme de 2 340 € du branchement électrique (10 623 €) de la construction de M. Foucras aux Estrades.

A LA CC LOT ET SERRE :

Sentiers pédestres : Réponse a été effectuée à R. Vaysse quant à l'opération «sentiers pédestres » mise en place par la CC Lot et Serre

Ordures Ménagères : L'aménagement des points d'apports volontaires que l'ET Rousson a laissé en suspens sera effectué après règlement du litige qui oppose la Communauté de communes à l'Entreprise. Un nouveau programme d'aménagement est en cours et réalisé par l'agent de la CC Lot et Serre.

Voirie 2015 : Le programme suivant : VC de Canac au Ginou, Le Landonesq, La Mayrine et l'étude d'Aiguevives pour une enveloppe de 34 688 € TTC a été approuvé.

Le schéma de la voirie communautaire doit être refait, il conviendra d'y englober le contournement de Campagnac par les Estrades.

DIVERS :

Association Maires de France : une motion de soutien à l'AMF afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat est approuvée

Vœux à la population prévu le DIMANCHE 25 JANVIER 2015 à 12 heures en Mairie.